

## Droit de l'environnement de la sécurité et de la qualité dans les entreprises

### > Objectifs

Former des juristes d'affaires spécialisés, privatistes ou publicistes, ayant acquis les compétences requises pour traiter toutes difficultés relatives à l'environnement, à la sécurité et à la qualité dans les entreprises.

Exemples : fusion-acquisition d'entreprises exploitant une usine classée SEVESO ou propriétaires de terrains pollués, rédaction des clauses de passif environnemental ou de mieux disant environnemental dans un marché public ou privé, sécurité du travail, mise en place de certification ISO, ...

### > Recrutement

M1 juridique, PPI CRFPA, Ecoles de commerce ou d'ingénieurs, IEP ou diplômés équivalents après audition des candidats.

### > Perspectives

La formation a été conçue pour permettre une intégration et une évolution professionnelle rapides en entreprise, cabinets d'avocats, cabinets d'audits ou collectivités territoriales, dans les différents métiers impliquant la fonction Environnement – Sécurité – Qualité (ESQ). Elle destine notamment aux emplois suivants : Juriste ESQ, Ingénieur ESQ, Responsable management ESQ, Auditeur risques (interne ou externe), Auditeur qualité réglementaire (interne ou externe), Responsable formation, Responsable communication, Responsable risques Assurances - Etablissements de crédit, Avocat spécialisé (environnement, droit des sociétés, droit des victimes).

### > Descriptif

La durée annuelle de la formation est de 450 heures réparties entre enseignements structurants (ES) et séminaires professionnalisants (SP), en alternance à raison de deux jours par semaine à l'université et trois jours par semaine en entreprise.

Les apprentis sont titulaires d'un contrat de travail à durée déterminée de 1 an en entreprise, rémunérés et exonérés de droits d'inscription à l'université.

La formation est organisée en 6 unités d'enseignement :

#### 1 UE n° 1 : Droit de l'environnement appliqué à l'entreprise [160 h]

**ES :** Conciliation entre l'économie et l'environnement, Droit des installations classées, Droit approfondi de l'eau, Droit approfondi des déchets, Droit des sols pollués, Droit des risques technologiques, Traitement du risque environnemental dans les opérations sociétaires (fusions-absorptions, apports partiels d'actifs, ...), Passif environnemental dans le redressement judiciaire, contentieux contractuel de l'environnement, urbanisme et environnement, droit des servitudes environnementales, Droit de la biodiversité.

**SP :** Méthodologie des documents préparatoires (études d'impact, de risques...), Réglementation de l'énergie, Ingénierie sociétaire.

#### 2 UE n° 2 : Droit de la sécurité appliqué à l'entreprise [100 h]

**ES :** Sécurité dans les contrats, Sécurité des produits, Sécurité au travail.

**SP :** Sécurité dans les transports, Sécurité dans l'industrie agro-alimentaire, Sécurité dans l'industrie pharmaceutique et les établissements de santé, Sécurité dans l'industrie nucléaire et des rayonnements.

#### 3 UE n° 3 : Entreprise et démarche qualité [40 h]

**ES :** Démarche qualité et environnement.

**SP :** Normalisations ISO 14001, Qualité dans les transports, dans l'industrie agro-alimentaire, dans les établissements de santé.

#### 4 UE n° 4 : Sanctions civiles et pénales [50 h]

Responsabilité civile du fait des pollutions, Sanctions administratives, Droit pénal de l'environnement, Assurance des sinistres environnementaux.

#### 5 UE n° 5 : Droit comparé - enseignement bilingue Français / Anglais [40 h]

Droit européen et comparé de l'environnement, Droit comparé américain de l'environnement et de la sécurité, Terminologie dans les contrats anglo-saxons.

#### 6 UE n° 6 : Projet personnel tutoré [60 h]

Rédaction d'un mémoire thématique. Soutenance publique dans le cadre d'un colloque de clôture.

 **Candidature à partir du 15 mai**  
**Date limite de dépôt des dossiers : 22 juin**



## Direction du MASTER



♦ Jean-Pierre DESIDERI  
ENS - Agrégé des Universités  
Docteur en droit  
Docteur en sciences  
Directeur de l'Institut  
d'Etudes Judiciaires - Avocat  
[desideri@mac.com](mailto:desideri@mac.com)



♦ Corinne APOSTOLIDIS-THILL  
IEP Paris - Avocat  
[corinne.thill@wanadoo.fr](mailto:corinne.thill@wanadoo.fr)

## Secrétariat

♦ Marie-José LEBRETTE  
Tel : 01 39 25 53 68  
Université de Versailles-  
Saint Quentin en Yvelines  
3 rue de la division Leclerc  
78280 Guyancourt  
[Marie-Jose.Lebrette@uvsq.fr](mailto:Marie-Jose.Lebrette@uvsq.fr)



## INTERNET

Agenda, Informations,  
Intranet  
Répertoire en ligne  
des anciens étudiants

[www.mesq.org](http://www.mesq.org)

## Les intervenants du Master

Le corps professoral est constitué d'universitaires et pour une large part de professionnels spécialisés :

- > APOSTOLIDIS C. *Avocate Versailles*
- > BAILLY J.-M. *Avocat honoraire FIDAL*
- > BERNARD H. *Administrateur délégué du CEA*
- > BORDONNEAU J. *MCF, Univ. Aix-Marseille III*
- > BOUTONNET M. *MCF, Univ. Rennes*
- > CASTEL C. *Ingénieur DRIRE*
- > CHAMART I. *PR ESC Bordeaux*
- > CLAVEL S. *PR UVSQ*
- > CONSTANT A. *Avocat, SAVIN & MARTINET*
- > DE LA BROUSSE L. *Avocat, LATOURNERIE WOLFROM*
- > DESIDERI J.-P. *MCF UVSQ Avocat CAPRIOLI Ass*
- > FONTAINE C. *LAMY*
- > GODON . L. *MCF UVSQ*
- > GUEGAN-LECUYER A. *MCF Paris I*
- > HENRI C. *DRIRE*
- > HUET R. *Avocat*
- > JULIA G. *Avocat NORTON ROSE LLP*
- > LAFARGE P. *Avocat LATOURNERIE WOLFROM*
- > LEFEVRE P. *VEOLIA ENVIRONNEMENT*
- > LE FUR A.-V. *PR UVSQ*
- > LUPIAC T. *Avocat*
- > MESTRE J. *PR Aix-Marseille III*
- > MICHEL J. *Avocat SAVIN & MARTINET*
- > PANSIER F. *Magistrat*
- > PARANCE B. *MCF Le Mans*
- > POPPE C. *Agence Nationale d'expertise hospitalière*
- > REBOUL N. *MCF UVSQ*
- > DE LA TOUR J. *Notaire-assistant*
- > ROGLIANO J.-L. *HEC*
- > ROUSSEL-GALLE P. *MCF Dijon*
- > SAVIN P. *Avocate, SAVIN & MARTINET*
- > SIRONNEAU J. *Ministère écologie*
- > SPITZ B. *Avocat*
- > THIEFFRY P. *PR Paris I Avocat Paris NY Shangai*
- > TREBULLE F.-G. *PR Paris V*
- > TRICLIN A. *MCF UVSQ*
- > VITOR ALVES M. *Juriste internationale KIABI*
- > WILLIAMSON S. *Avocat*
- > WOLFROM C. *Avocat LATOURNERIE WOLFROM*



Chaire internationale pour l'Environnement  
& le Développement Durable des entreprises

Pour rapprocher les différents modèles nationaux d'intervention des Etats destinés à concilier la protection de l'environnement et le développement durable des entreprises dans les défis internationaux qui les réunissent.

**VERSAILLES - POINTE-A-PITRE - DAKAR - SHANGAI \***

\* Ouverture en cours

Les anciens étudiants ont constitué l'Organisation Non Gouvernementale juristes-environnement qui a pour objet de préparer et défendre les dossiers de victimes de pollutions en France et à l'étranger, et d'organiser des formations continues spécialisées au profit des entreprises par la publication notamment de la Lettre des Juristes de l'Environnement (LJE).

Juristes-environnement assure la promotion du répertoire en ligne des anciens étudiants et de son moteur de recherches intégré par lesquels les entreprises, cabinets RH ou cabinets d'avocats peuvent trouver rapidement le professionnel spécialisé susceptible de répondre à leurs attentes.

Juristes-environnement centralise sur son Intranet les offres d'emplois et de stages à l'intention des étudiants de la promotion en cours et des anciens.

## Président



♦ Romuald HUET  
Avocat  
[romualdhuet@gmail.com](mailto:romualdhuet@gmail.com)

## Internet

[www.juristes-environnement.com](http://www.juristes-environnement.com)

Répertoire des anciens en accès libre  
Intranet réservé sur accès référencé

Alumni



UFR des Sciences Juridiques  
et Politiques

3 rue de la Division Leclerc  
78280 Guyancourt  
Standard : 01 39 25 53 13  
www.uvsq.fr

Secrétariat pédagogique  
des masters 2 en apprentissage  
Marie-Josée LEBRETTE

Tél : 01 39 25 53 68  
>>> Marie-Jose.Lebrette@uvsq.fr



Notre partenaire dans  
l'apprentissage :

CFA Union

Sylvie GIBOUDAUD  
Tél : 01 69 15 35 14  
Sylvie.giboudaud@cfa-union.u-psud.fr  
www.cfa-union.u-psud.fr

## INSCRIPTION

M2 : sur dossier

- ▶ Dossier de candidature en formation initiale ou continue
- ▶ Dossier de candidature en formation par apprentissage

Dates limites de retrait et dépôt  
du dossier :

- ▶ Pour les candidatures à la formation en apprentissage, les dossiers et pièces jointes (impérativement agrafées) doivent être retournés avant le 15 mai.
- ▶ Pour les candidatures en formation continue : retrait du dossier dès janvier 2010 ; date limite de dépôt du dossier fixée au 22 juin.

## Conditions d'admission

### Présenter sa candidature :

L'examen des candidatures prend en compte trois critères :

#### 1 Les résultats universitaires (ou obtenus au cours du cursus dans l'enseignement supérieur)

Le jury sera attentif aux résultats obtenus pendant le cursus universitaire et notamment aux mentions. Il examinera également les cursus dépourvus de mentions quand la qualité du dossier le justifie.

#### 2 Les stages, notamment en entreprise

Le candidat qui souhaite postuler au Master renforce la qualité de sa candidature dès lors que lui a été donnée l'occasion d'accomplir un ou plusieurs stages professionnels

#### 3 Les qualités personnelles du candidat

Les candidats déclarés admissibles devront faire preuve au cours de l'entretien de qualités professionnelles requises pour réussir, c'est-à-dire faire preuve d'ouverture intellectuelle, posséder une culture non seulement juridique mais également sociale et économique.



#### > Mônica VITOR ALVÈS

en France. Après mon diplôme, j'ai enchaîné deux ans de collaboration dans l'un des plus prestigieux cabinets d'avocats de Paris et à Shangai. Aujourd'hui, je travaille comme juriste internationale au sein d'une grande entreprise française.

## Témoignages



#### > Ruddy HENRY

[promo 2002-2003]. Après avoir fait mes armes chez Renault en tant que Chargé des relations sociales puis Responsable Formation, je suis aujourd'hui Responsable RH dans une entreprise de conseil en informatique. Le plus de ce Master est de faire intégrer à ses étudiants la notion de valeur ajoutée d'un service RH au sein d'une entreprise.



#### > Anouk GEHIN

[promo 2006-2007]. La volonté de vouloir professionnaliser mon cursus universitaire m'a orientée vers ce Master. Choisir l'apprentissage, c'est choisir l'ouverture sur la vie active. J'ai vécu une année riche en expériences, grâce à un double enseignement à la fois théorique et technique, mis directement en pratique au sein d'un grand groupe international. Cela m'a permis de prendre conscience des réalités concrètes du monde de l'entreprise, car apprendre à faire face à des problématiques de terrain, ou encore à travailler en équipe ou à gérer ses priorités ne s'écoute pas ni ne s'improvise, mais se vit...

[promo 2005-2006] Avocat au Brésil depuis 1999, spécialisée en droit des affaires internationales, j'ai voulu compléter ma formation en France avec un master professionnel en droit de l'environnement qui est aujourd'hui une branche transversale entre le droit public et le droit privé, indispensable à la parfaite maîtrise du droit des affaires. Mon souvenir le plus marquant du Master est le haut niveau des enseignants, qui m'a permis d'avoir des discussions très enrichissantes et des contacts pour développer ma carrière professionnelle

## Ils accueillent nos apprentis :

- > ALCATEL,
- > AIRSUR
- > ASSURANCES GENERALI,
- > BOUYGUES TÉLECOM,
- > BRAUN MÉDICAL,
- > BULL,
- > CAF D'ILE ET VILLAINE,
- > CALIX CONSEIL
- > CRÉDIT AGRICOLE,
- > CRÉDIT LYONNAIS,
- > CREYF'S INTERIM,
- > D'ALVERNY DEMONT
- > DELEAGE
- > EADS ASTRIUM,
- > ELM LEBLANC
- > ETDE,
- > EUROPCAR,
- > FIDAL AVOCATS,
- > FEDEREC
- > FUTURSTEP,
- > GSM CONSULTING
- > ISS SERVICES,
- > LA POSTE,
- > MARIONNAUD,
- > MEXX,
- > NEXANS,
- > PEUGEOT,
- > PSA,
- > RENAULT,
- > SAGEM SÉCURITÉ,
- > SAIPEM,
- > SAGE,
- > SCALAIRES INGÉNIERIE,
- > SCREG,
- > SCHNEIDER ELECTRIC,
- > SELECT SERVICES PARTNERS,
- > SEVIA,
- > SILICOM SSII,
- > SIRAC
- > THALES SYSTÈMES AÉROPORTÉS,
- > VISION IT GROUP,
- > VAL D'OISE HABITAT
- > TOTAL

Realisation : Laurent PHILIPPE / agitation-passage.com - 01 60 82 67 05



FONDATION "LES DEFIS DE L'INTERNATIONALISATION"

CHAIRE INTERNATIONALE POUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES ENTREPRISES  
VERSAILLES - POINTE-A-PITRE - CASABLANCA - DAKAR - SHANGAI\*

# Master PRO 2

EN APPRENTISSAGE



\* Ouverture en cours

**Droit des ressources humaines et de la protection sociale**  
**Droit de l'environnement, de la sécurité et de la qualité dans les entreprises**

# L'apprentissage : un premier contrat de travail

L'apprentissage s'effectuera dans le cadre d'un contrat de travail qui permet de préparer le master 2 ESQ ou DRH et d'acquérir ainsi une expérience professionnelle en entreprise en même temps que les compétences dispensées par l'Université de Versailles.

## Un contrat mais à quelles conditions ?

Les entreprises partenaires des Masters s'engagent à former l'apprenti tout en lui permettant de suivre les enseignements du Master 2. Pour être apprenti, il faut avoir moins de 26 ans au début du contrat et être admis dans la filière de formation choisie au 1er septembre de l'année en cours.

## Quelle durée ?

Au moins un an sur l'année universitaire, avec début possible à partir du 1er juillet précédent. Le contrat doit être conclu au plus tard avant le 30 novembre de l'année.

## L'apprentissage : un passeport vers l'emploi

L'apprentissage allie formation à l'Université et expérience pratique en entreprise selon le calendrier de l'alternance : 3 jours entreprise et 2 jours Université. Il permet à l'apprenti de mettre directement en pratique les acquis de la formation. L'apprenti est encadré par un maître d'apprentissage dans l'entreprise et par un tuteur pédagogique de l'Université.

## C'est aussi :

- Un salaire exonéré d'impôt sur le revenu.
- Une aide financière de la région Ile de France

**“Etre apprenti,  
c'est donc s'engager  
dans une année  
de transition vers  
la vie active”**

## L'apprentissage : un vrai salaire tout en étudiant

L'apprenti est un salarié à temps plein, il perçoit donc une rémunération dès le début de son contrat d'apprentissage, pour toutes les heures passées tant dans l'entreprise qu'à l'Université. En Master 2, le salaire s'élève au moins à 61 % du SMIC.

## L'apprentissage : une opportunité pour l'entreprise

### L'apprentissage permet de recruter un futur collaborateur

Pour l'entreprise, l'apprentissage permet aussi de recruter à l'issue du M2, un étudiant déjà formé à ses méthodes de travail et à sa propre culture. L'alternance permet d'acquérir non seulement les savoirs, c'est-à-dire la technique mais aussi le savoir être nécessaire : ponctualité, rigueur, courtoisie, etc.

### Une prise en charge totale des cotisations sociales par l'Etat

L'entreprise est exonérée totalement ou partiellement (selon son effectif) du paiement des cotisations sociales PATRONALES jusqu'à la fin du contrat d'apprentissage :

#### Des aides publiques

**Une prime de 1200 €** pour chaque apprenti (montant pour les entreprises franciliennes). Cette aide est attribuée si l'apprenti a régulièrement suivi les enseignements du Master 2.

#### Un crédit impôt recherche de 1600 € par apprenti

#### Formalités administratives du contrat d'apprentissage

Le CFA adresse, par voie électronique, à l'employeur qui recrute un apprenti, le formulaire de contrat d'apprentissage. Dès la signature du contrat d'apprentissage, l'employeur doit retourner les documents complétés et signés (par lui-même et l'apprenti) au CFA qui les transmet ensuite au service compétent pour enregistrement. L'entreprise doit également effectuer une déclaration préalable à l'embauche de l'apprenti et prévoir la visite médicale d'embauche.